

Démarches participatives – Réaménagement de la place du Marché  
couplé à un projet de parking souterrain

**Détermination du Conseil communal sur le rapport de synthèse**

Le rapport de synthèse établi en juin 2020 par le bureau GEA Vallotton et Chanard a fait l'objet d'une analyse approfondie par le Conseil communal. Ce rapport découle de la volonté du Conseil de mettre sur pied, en 2019, des démarches participatives relatives au réaménagement de la place du Marché couplé à un projet de parking souterrain en créant un groupe de travail composé de membres des institutions et acteurs concernés par cette problématique. Avec une telle démarche, le Conseil communal souhaitait initier une construction collective d'une vision cohérente de ces aménagements.

**I. Le rapport de synthèse**

Force est de constater que plusieurs éléments découlant des ateliers et explicités dans le rapport de synthèse sont primordiaux pour l'avenir de notre ville. Tout d'abord, le rapport permet de remettre la thématique de l'aménagement du centre-ville dans son contexte historique. Il rappelle également les nombreuses études et les divers instruments de planification supérieurs déjà existants sur le sujet.

Bien qu'il soit difficile, voire impossible, de trouver un accord total sur l'ensemble des problématiques entre tous les participants d'un tel groupe, le Conseil communal se félicite que le rapport de synthèse fasse ressortir un certain nombre de principes partagés par tous.

Les éléments suivants sont dès lors considérés comme actés par les participants aux ateliers:

- l'abandon définitif de certains emplacements pour la réalisation d'un parking souterrain, à savoir la place du Marché, le secteur du Musée et du parc du Cabalet;
- la volonté de créer un parking souterrain sous la place Saint-Denis ou dans son environnement proche, accompagnée d'un aménagement de l'espace public;
- la suppression des places de parc situées sur la place du Marché jusqu'au tertre et sur l'entier de la rue de la Promenade, accompagnée d'un aménagement de l'espace public;
- la suppression des places de parc situées sur la place des Alpes, accompagnée d'un aménagement de l'espace public;
- la nécessité d'optimiser l'utilisation du parking « Bulle-Centre »;
- l'éradication du trafic parasite au centre-ville (transit et stationnement);
- la préservation et la valorisation des éléments historiques de la place du Marché en prenant en compte:
  - un usage polyvalent de cette place;
  - les activités aux rez-de-chaussée et les terrasses;
  - un aménagement minéral arborisé plutôt que végétalisé.

Certains principes n'ont, en outre, pas été approuvés par l'ensemble des participants, à savoir:

- la suppression ou non des places de parc situées sur la rue du Marché (tout ou partie). Il en résulte que les problématiques d'accessibilité, de gestion du trafic et de la nature du futur aménagement de ces espaces demeurent en suspens;
- le maintien du nombre de places de stationnement actuelles dans l'ensemble des différents périmètres pris en considération dans l'étude;
- l'ampleur et la nature de l'aménagement de la place du Marché (refonte complète ou mineure);
- l'emplacement exact et la faisabilité du nouveau parking souterrain. L'impact relatif à l'accessibilité, le lien entre ce parking et le centre historique et l'aménagement des espaces publics restent encore incertains.

## II. Les décisions du Conseil communal

A la vue des principes partagés par l'ensemble des participants au groupe de travail et des éléments n'ayant à ce jour pas trouvé de consensus, le Conseil communal s'est déterminé de la façon suivante:

### 1. **Il décide de mettre sur pied une étude de faisabilité permettant de définir les mesures techniques et financières pour une viabilité d'un parking souterrain et du stationnement au centre-ville.**

Cette étude devra démontrer la faisabilité technique d'une construction d'un parking souterrain avec comme emplacements potentiels la place Saint-Denis et le parc du Vieux-Comté. Il conviendra également que cette étude permette de définir des variantes du nombre de places possibles en sous-sol ainsi que de prévoir des scénarios de tarification des places de parc au centre-ville. La pertinence d'un partenariat public-privé (PPP) sera également analysée.

### 2. **Il s'engage à ce que l'aménagement de la place du Marché et la suppression des places de parc y relatives ne se fassent pas avant la construction d'un parking à proximité.**

### 3. **Une fois les résultats de l'étude connus, il définira les orientations en matière de périmètre, de nature des aménagements et de gestion du stationnement permettant de lancer un mandat d'études parallèles (MEP) ou un concours.**

## III. Le financement

Le Conseil communal dispose d'un crédit d'étude de Fr. 205'000.- que le Conseil général lui a accordé dans sa séance du 16 décembre 2019. Ce crédit a été demandé « afin de poursuivre les travaux en cours du groupe de travail et, le cas échéant, de développer un avant-projet de réaménagement de la place du Marché et la création d'un parking souterrain ou de toute autre solution d'aménagements urbains visant à valoriser l'attractivité du centre-ville. » Il apparaît donc que ce crédit doit être utilisé pour approfondir les thèmes portés par le groupe de travail.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic**

**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**

**Raoul Girard**